

## Le barème national

Le barème national est composé de deux parties : l'appréciation finale du recteur et l'ancienneté.

### L'appréciation finale du recteur

Pour chaque collègue promouvable, l'appréciation du recteur est barémée ainsi :

Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

### L'ancienneté

Cette ancienneté est calculée sur la base de l'échelon en classe normale détenu au 31 août (de l'année d'établissement du tableau d'avancement) et de l'ancienneté dans cet échelon à la même date. La composition de ce barème minore fortement le poids des avis. Par exemple, toute et tout collègue ayant trois ans d'ancienneté dans le 11e échelon sera promu.e, quel que soit l'avis reçu.

**Le SNES-FSU continue d'œuvrer dans ce sens pour permettre à tous les collègues d'accéder à la hors-classe le plus tôt possible dans la carrière.**

Professeur.es certifié.es ou agrégé.es, CPE et Psy-ÉN		Points
Échelon et ancienneté dans	Ancienneté théorique dans	
cet échelon au 31 août (de l'année d'établissement du tableau d'avancement)	la plage d'appel (en années)	
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160